

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE
D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CAC-2021-006**

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

**POINT 2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CAC EN FORMATION PLÉNIÈRE :
SÉANCE DU 10 JUIN 2021**

Le Conseil académique (CAC), en sa séance du 2 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe Ellerkamp, Président d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-6-1-III,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu le règlement intérieur du Conseil académique approuvé le 20 septembre 2019, et notamment son article 20,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil académique : favorable à l'unanimité

**Membres composant le conseil : 64
Membres présents (31) ou suppléés (15) : 46
Membres absents et non suppléés : 18**

**Service des affaires générales
et institutionnelles**

Affaire suivie par
Philippe ELLERKAMP

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
sagi@univ-avignon.fr

Avignon, le 3 décembre 2021

Le Président d'Avignon Université



PRÉSIDENCE
AVIGNON
UNIVERSITÉ
74 rue
Louis Pasteur
84029 Avignon
cedex 1
Philippe ELLERKAMP

Transmise au Recteur de région académique, Chancelier des universités, le

15 DEC. 2021

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagi@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr